

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CREATION TEMPORAIRE DE DEUX POSTES  
D'ADJOINTS TECHNIQUES**

**DECHETS MENAGERS**

DGS - Ressources humaines - CL  
N° 2020-D-298

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein des déchets ménagers.

**DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 2 postes d'adjoints techniques au sein de la DGA Services techniques, déchets ménagers/collecte, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, pour 3 mois.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 06 octobre 2020

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
**Le 07 octobre 2020**  
Publié ou notifié,  
**Le 07 octobre 2020**